COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET





Déc n°2022-013

Décision

Charte d'engagement d'utilisation des données Annexe à la convention de partenariat entre le SIEDS et ses partenaires

Vu la délibération n°D2020-052 en date du 27 juillet 2020 délégant des compétences au Président

Le Président décide :

Article-1.

D'accepter la convention fixant les conditions de mise à disposition pour la CCAVT des données relatives à l'occupation des sols, MAJIC et périmètres captages AEP par le biais du SIGil.

De signer l'ensemble des documents nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Article-3.

D'en informer lors d'un prochain conseil communautaire conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

> A Airvault, le 1er Juin 2022 Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20220622-1-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 22-06-2022 Publication le : 22-06-2022

Pour copie conforme, Le Président, Olivier FOUILLET

COMMUNAUT | PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 ARVAULT Tél. 05 49 64 93 48